

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20180611_DL_09

OBJET :

Poste Agent d'assistance technique pour les services d'administration électronique – ajustement du grade de recrutement

Date de convocation :
10 avril 2018

Date de séance :
11 juin 2018

Date d'affichage :
2 juillet 2018

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 28

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le onze juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Philippe VARLET, Denis DEMARCY, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART, Emile FOIREST, Jean-Claude PRADEILHES, Christian PRUD'HOMME, Jean GORRIEZ, Michel CHIRAT, Olivier JARDE, Aline SPRYSCH-JOSSEAU, François DEBEUGNY, Philippe SY, Claude DEFLESSELLE, Gérard CARON

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Pascal BOHIN à VARLET Philippe
Stéphane DECAYEUX à DEMARCY Denis
Ernest CANDELA à PARSIS Laurent
Bernard DAVERGNE à PAYEN Jean-Dominique
Bruno THIBAUT à PRADEILHES Jean-Claude
James HECQUET à PRUD'HOMME Christian
Isabelle DE WAZIERS à GORRIEZ Jean
Yves DERRIEN à CHIRAT Michel
Frédéric LECOMTE à SPRYSCH Aline
Florence RODINGER à SY Philippe
Philippe COCQ à DEFLESSELLE Claude
Brigitte KOCH à CARON Gérard

LE COMITE SYNDICAL

- Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- Vu la délibération n°7 du Comité syndical du 14 janvier 2016 portant création de l'emploi permanent d'agent d'assistance technique pour les services d'administration électronique, modifié par délibération n°10 du 27 juin 2016,

Considérant la possibilité d'avancement de grade de l'agent occupant cet emploi permanent tenant compte de sa valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle à compter du 1^{er} avril 2018,

DELIBERE

Article 1 : L'emploi permanent à temps complet d'agent d'assistance technique pour les services d'administration électronique sera occupé par un fonctionnaire au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. Cette modification entre en vigueur au 1^{er} avril 2018.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.